

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PUBLICATION

Règlement R-2018-244

Adoption du règlement R-2018-244 (Règlement modifiant le plan des grandes affectations du sol (Plan numéro 9092-2009-A))

Avis est donné, que le règlement numéro R-2018-244, modifiant le plan des grandes affectations du sol (Plan numéro 9092-2009-A), a été adopté le 2 octobre 2018 et qu'il peut en être pris communication au bureau municipal, situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce.

Le règlement R-2018-244 a fait l'objet d'un certificat de conformité de la MRC de La Mitis le 29 novembre 2018.

DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE 6 DÉCEMBRE 2018

Je, Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier, résident de la municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil le 6 décembre 2018.



Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier